



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

collectivités locales : caisses

Question écrite n° 62257

Texte de la question

M. Michel Sainte-Marie attire l'attention de M. le ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat sur la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales. Créée en 1945, la CNRACL est un régime spécial de sécurité sociale qui a toujours largement participé aux régimes de retraite déficitaires au travers de divers mécanismes de compensation, lesquels provoquent des augmentations significatives de la fiscalité locale. Un allègement des charges de compensation entre les différents organismes de sécurité sociale permettrait une baisse des cotisations des collectivités locales et donc une meilleure attribution de moyens aux fonctionnaires territoriaux et aux services à la population. Aussi, il lui demande s'il compte répondre à cette demande portée par de nombreux élus.

Données clés

Auteur : [M. Michel Sainte-Marie](#)

Circonscription : Gironde (6^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62257

Rubrique : Retraites : régimes autonomes et spéciaux

Ministère interrogé : fonction publique et réforme de l'État

Ministère attributaire : fonction publique, réforme de l'Etat et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 juin 2001, page 3353